

Direction Emplois et Carrières
Service Accompagnement
des Pratiques Professionnelles
Références : CP/MM
Tél. : 02 96 58 59 73 / 02 96 58 59 73
formation@cdg22.fr
FORM_FICHECOM_202203
Contenu mis à jour le 23/01/2026

Action de formation et d'information

Elaboration du budget primitif

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : Formation en présentiel

Public : Agents en charge du montage du budget communal

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – PLERIN

Dates : 2 et 16 (matin) février 2026

Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 1,5 journée
(10,5 heures)

Tarif : 290 € par participant
Déjeuner compris

Objectifs

- ♦ Connaître les grands principes budgétaires,
- ♦ Elaborer le budget primitif de sa commune,
- ♦ Maîtriser le suivi du budget.

Prérequis

- ♦ Connaître les notions fondamentales en finances et comptabilité publiques
- ♦ Être en charge du montage du budget communal

Moyens et méthodes pédagogiques

- ♦ Séquence en salle de formation équipée
- ♦ Exposés théoriques, méthodologiques
- ♦ Exercices pratiques
- ♦ Mise en application accompagnée
- ♦ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

Effectif maximum

- ♦ 15 participants

Profil de l'intervenant

- ♦ Expert métier

Modalités d'évaluation des acquis

- ♦ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ♦ Auto-évaluation à l'issue

Suivi et évaluation de la formation

- ♦ Feuilles d'émargement
- ♦ Questionnaire de satisfaction
- ♦ Tour de table

Validation de la formation

- ♦ Attestation de présence
- ♦ Attestation de fin de formation

PROGRAMME

Quelques rappels :

- La définition du budget communal,
- La structure budgétaire,
- Deux types d'écritures : réelles ou d'ordre,
- Les principes budgétaires,
- Les documents budgétaires,
- La nomenclature comptable.

L'élaboration du budget étape par étape :

- Le calendrier budgétaire,
- Le résultat du compte financier unique (CFU),
- Les restes à réaliser,
- Le calcul et l'affectation des résultats,
- La capacité d'autofinancement,
- La gestion de la dette,
- Les soldes intermédiaires de gestion,
- Les ratios budgétaires,
- La prévision budgétaire : les dépenses et recettes de fonctionnement,
- L'équilibre budgétaire.

Le suivi budgétaire et comptable :

- La chaîne comptable,
- La fongibilité,
- Les opérations d'ordre,
- La gestion de la trésorerie,
- L'amortissement,
- La tenue de l'inventaire,
- Le contrôle du budget,
- Le contrôle de gestion,
- La responsabilité des gestionnaires publics,
- Les délibérations.

MISE EN APPLICATION ACCOMPAGNÉE

Les participants sont invités à apporter un PC portable ainsi que, pour l'exercice 2025, la maquette budgétaire, une extraction de la situation budgétaire exécutée et du grand livre, les délibérations budgétaires.

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.
Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.
N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr
Service Formation
02 96 58 59 73 / formation@cdg22.fr